



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 31
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.087/N

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LES VILLES D'EPINAY-SOUS-SENART ET BRUNOY POUR LA POSE D'UNE CAMERA DE VIDEOPROTECTION

SEANCE DU 17/12/2024

LE MARDI DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H31, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Monsieur Lionel SENTENAC, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,
Monsieur Nourdine SEDRATI, Madame Evelynne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Fatiha AKHSIL, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,
Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY

SEANCE DU 17/12/2024

OBJET : **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LES VILLES D'EPINAY-SOUS-SENART ET BRUNOY POUR LA POSE D'UNE CAMERA DE VIDEOPROTECTION**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,
CONSIDERANT le programme de déploiement de vidéoprotection concernant l'ensemble des quartiers de la commune d'Epinay-sous-Senart,

CONSIDERANT pour la Ville d'Epinay-sous-Sénart, la nécessité de renforcer la sécurité sur les secteurs des rues du Maréchal LANNES et de l'Espérance, ainsi que sur le secteur de l'école TALMA,

CONSIDERANT que le caractère stratégique d'une implantation sur la rue de l'Espérance, située sur la Commune de Brunoy,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commune de Brunoy pour l'implantation de cette caméra sur son territoire,

CONSIDERANT pour ce faire qu'il convient de fixer les modalités de ce déploiement entre les deux villes, dans le cadre d'une convention annexée autorisant la pose d'une caméra de vidéoprotection par la ville d'Epinay-sous-Sénart sur le territoire de la Ville de Brunoy,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 17/12/2024

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LES VILLES D'EPINAY-SOUS-SENART ET BRUNOY POUR LA POSE D'UNE CAMERA DE VIDEOPROTECTION

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention relative aux modalités d'occupation du domaine public de Brunoy concernant la pose d'une caméra appartenant au système de vidéoprotection de la Ville d'Epinay-sous-Sénart, annexée à la présente.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités d'occupation du domaine public de Brunoy concernant la pose d'une caméra appartenant au système de vidéoprotection de la Ville d'Epinay-sous-Sénart ainsi que tout document s'y rapportant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 18/12/2024

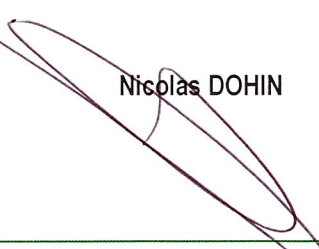
Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN



Acte publié sur le site de la Ville le : 19/12/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.087/N

Objet de l'acte : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LES VILLES D'EPINAY-SOUS-
SENART ET BRUNOY POUR LA POSE D'UNE CAMERA DE VIDEOPROTECTION

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 5 - Autres actes de gestion du domaine public

Transaction Préfecture : 091-219101144-20241217-BRU_DE_24377_1-DE

Date de l'acte : 17/12/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24377_1

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2024